

RESUME NON TECHNIQUE

Préambule

Code de l'environnement - Article R512-

Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact, celle-ci fait l'objet d'un résumé non technique.

L'étude de dangers comporte un résumé non technique explicitant la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels, ainsi qu'une cartographie des zones de risques significatifs.

1 OBJET DE LA DEMANDE

1.1 Objet

L'Earl Robert exploite un élevage de porcs sur le site de Logerais à Béganne. Cette exploitation a été autorisée en CDOA à reprendre deux élevages hors-sol porcins en 2011.

Suite à l'entrée de M. Jean-Marc Le Thiec au sein de l'Earl le 1er août 2011, l'exploitation est devenue l'Earl Robert-Le Thiec. L'atelier bovins viandes et porcs à l'engraissement de M. Le Thiec sont apportés à l'exploitation constituée.

Le projet de l'Earl Robert-Le Thiec est de solliciter une augmentation d'effectifs sur son site principal de Logerais à Béganne, dans le cadre d'une restructuration externe suite à l'acquisition des deux droits à produire élevage.

Le projet consiste à :

- Enregistrer les effectifs bovins et porcins de M. Le Thiec au nom de l'Earl Robert-Le Thiec.
- Transférer la production reprise, autorisée en CDOA, au site de Logerais de manière à pouvoir engraisser plus d'animaux sur site pour répondre aux exigences de l'élevage de sélection.
- Construire sur le site de Logerais :
 - deux bâtiments en raclage en V de 1 720 places d'engraissement au total,
 - un hangar de compostage de la phase solide issue du raclage en V.
- Aménager les places de gestantes existantes aux normes bien-être.

Parallèlement, l'Earl Robert-Le Thiec présente la mise à jour de son plan d'épandage.

1.2 Effectifs en projet

La demande d'autorisation, tous sites confondus, porte sur :

Effectifs porcins en projet

Catégories	Effectifs autorisés	Effectifs sollicités	Effectifs après projet
Reproducteurs	245	+ 55	300
Cochettes	0	+ 50	50
Porcelets post-sevrage	960	+386	1346
Porcs à l'engraissement	1440	+ 830	2270
Total AE	2 367	+ 1 022	3 489

Après projet, l'atelier porcs comprendra **3 489 Animaux Équivalents**.

1.3 Classement de l'installation

Nomenclature des Installations Classées

Nature de l'activité	Rubrique	Volume de l'activité	Classement	Rayon d'affichage
		Après projet		
Élevage de porcs	2102-1	3 489	A	3 km

Nomenclature IPPC

Nature de l'activité	Volume de l'activité	Seuil de classement	Classement
	Après projet		
Porcs à l'engraissement	2270	2 000	OUI

1.4 Tableau comparatif des chiffres clés, avant et après projet

	Avant projet	Après projet
CONTEXTE GENERAL DU PROJET	Site de Logerais à Béganne Site de Saint-Nicolas à Caden Élevages en ZES, non soumis à l'obligation de traitement <u>Effectifs autorisés :</u> 245 reproducteurs 960 porcelets post-sevrage 1440 porcs à l'engraissement soit 2367 Animaux Équivalents 55 vaches allaitantes+suite	Site de Logerais à Béganne Site de Saint-Nicolas à Caden Levage en ZES, soumis à l'obligation de traitement <u>Effectifs demandés:</u> 300 reproducteurs 50 cochettes 1 346 porcelets post-sevrage 2 270 porcs à l'engraissement soit 3489 Animaux Équivalents Augmentation de + 1122 AE 55 vaches allaitantes+suite
EFFLUENTS DE L'ELEVAGE	Lisier 4548 m ³ / Fumier 424t N : 24 398 kg/an P ₂ O ₅ : 13 914 kg/an K ₂ O : 23 664 kg/an	Lisier 5 701 m ³ / Fumier 424t N : 25 333 kg/an P ₂ O ₅ : 11 984 kg/an K ₂ O : 25 460 kg/an
MODALITES DE GESTION DES EFFLUENTS	SAU : 272,63 ha SPE : 184,69 ha SDN : 184,69 ha 169 uN/ha SDN (organique) - uN/ha SDN (total) - uP ha SDN (organique) - uP ha SDN (total)	SAU : 196,32 SPE : 136,48 SDN : 186,35 136 uN/ha SDN (organique) 163 uN/ha SDN (total) 64uP ha SDN (organique) 64uP ha SDN (total)
	Prêteurs EARL ROBERT, TAVERSON Roger, SCEA TERLIM (ex Earl des Landes), LAUNAY Hervé, PEDRON Raymond, RYO Jean-Claude = 218,41 ha SAU Jean-Marc Le Thiec = 54,22 Ha SAU	Prêteurs Earl Robert-Le Thiec 196,32 ha SAU
		Surface toujours en herbe + Surface en prairie temporaire = 57,32 ha (29%) Surface en cultures = 139 ha (71%)

2 RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1 Impact sur le paysage et le milieu humain

Les agglomérations les plus proches du projet sont :

- site de Logerais : 3 600 m à l'Ouest de Béganne,
- site de Saint-Nicolas : à 2 500 m au Sud-Ouest de Limerzel et 2 900 m de Caden.

Les tiers sont situés à plus de 200 m, pour les plus proches, du projet de construction sur le site de Logerais.

Vue aérienne de Logerais dans un rayon de 300 m



Source : www.geoportail.fr

On recense les éléments suivants en bordure de site de Logerais :

- au Nord : les habitations du hameau de Logerais, dont les anciens exploitants situés à moins de 100 m des bâtiments existants.
- à l'Est : les terrains sont cultivés puis on trouve un bois à 300 m.
- au Sud : terrains cultivés.
- à l'Ouest : vallon abrupte composé de prairies humides et de bois, puis le château de l'Étier (Monument Historique) à un peu moins de 300 m.

Le site est principalement visible du Sud (inoccupé) et du Nord (Hameau de Logerais).

Le projet est également situé à environ 1 500 m au Nord du port du Foleux. Le projet est éloigné des activités touristiques.

Le Château de l'Étier, inscrit Monument Historique, est situé à 210 m de l'élevage de Logerais. Les constructions prévues devront obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France (avis conforme). Toutes les mesures sont prises pour améliorer l'insertion paysagère du projet avec ce Monument Historique.

Ainsi, les nouveaux bâtiments seront implantés dans le prolongement des bâtiments existants compte tenu de la place disponible et de manière à obtenir un ensemble homogène.

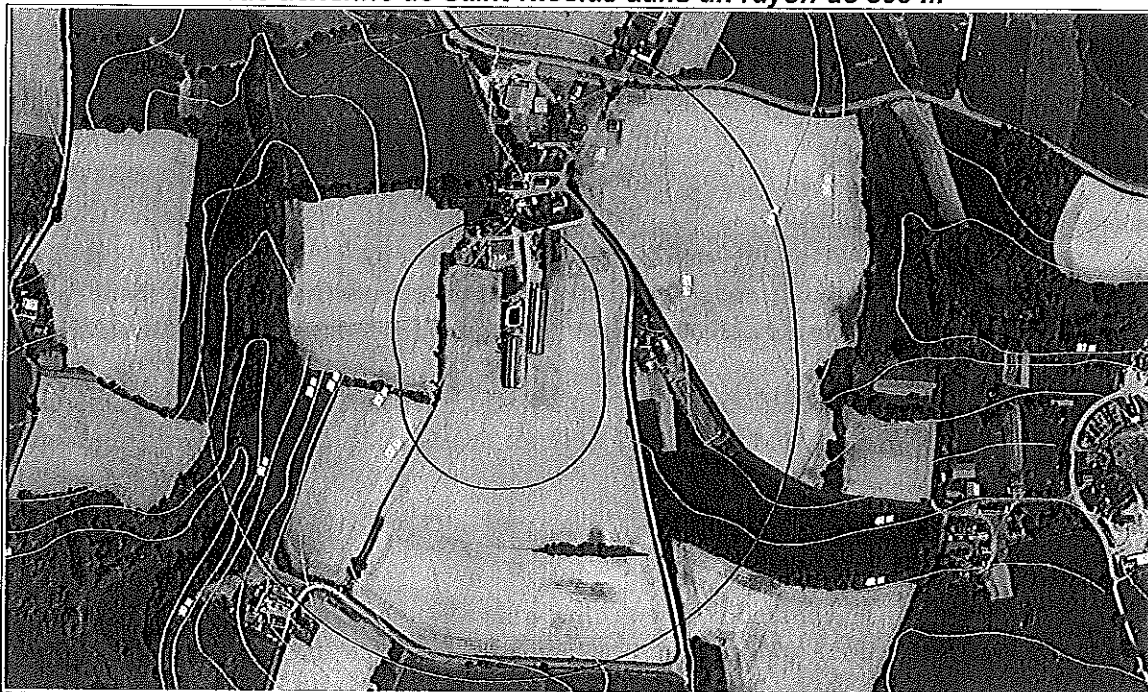
Les matériaux de construction sont choisis de manière à s'intégrer avec le bâti existant et le paysage environnant c'est à dire :

- soubassements en béton banché de couleurs gris clair, les préfosses seront talutées,
- élévations réalisées béton banché gris (la brique monolithe rouge n'est pas retenue compte tenu de la proximité du Monument Historique),
- bardage des pignons de toiture en tôle laquée de couleur beige avec bande de rive vert amande,
- couverture en fibrociment ondulée de couleur grise.

Les teintes choisies sont neutres car elles sont les mieux intégrées au paysage et un matériau mat reflète la lumière de manière beaucoup plus ténue et est mieux intégré dans son environnement.

Les talus et haies existantes sur le site seront conservés et contribueront à l'insertion de l'élevage dans le paysage. Une haie sera implantée côté Ouest pour masquer en partie les bâtiments et améliorer leur insertion dans le paysage par rapport au château de l'Étier.

Vue aérienne de Saint-Nicolas dans un rayon de 300 m



Source : www.geoportail.fr

On recense les éléments suivants en bordure du site de Saint-Nicolas :

- au Nord : les habitations du hameau de Saint-Nicolas et la route départementale n°136,
- à l'Est : des champs cultivés et un poulailler industriel et une route communale,
- au Sud : terrains cultivés.
- à l'Ouest : terrains cultivés descendant vers un vallon et haies.

Le site est principalement visible de l'Ouest (inoccupé) et de l'Est (route communale et poulailler industriel).

Les abords de l'installation, à Logerais comme Saint-Nicolas, sont toujours maintenus en parfait état de propreté.

2.2 Impact sur le milieu naturel

Le patrimoine naturel présent dans les communes concernées par la zone d'étude est présenté au tableau ci-après :

Patrimoine naturel de la zone

	Nom	Commune	Distance / site d'élevage	Distance / plan d'épandage
Natura 2000	Marais de Vilaine	Béganne Caden Limerzel Nivillac Péaule	300 m	Ilots 5,6,11,20,26, 30,31, 32,33,34,35,36,41,43,110,203, 210,211 soit 32,13 ha dans la zone
	Chiroptères du Morbihan	Béganne	3 500 m	600 m
Znieff	Combles de l'église de Béganne	Béganne	3 500 m	600 m
	Marais de Béganne	Béganne Nivillac	1 800 m	Ilots 11,20,26, 30,31,32, 34,35,36,41,43,110,210, 211 soit 22,71 ha dans la zone
	Marais de Redon	Béganne Nivillac	3 400 m	Ilots 11,20,26, 30,31,32, 33,34,36, 41,210,211 soit 16,44 ha dans la zone
	Marais de Saint-Dolay	Béganne Nivillac	4 000 m	250 m
	Zone de Marzan	Péaule	4 300 m	3 600 m
Arrêté de protection de biotope	Clocher de l'église de Béganne	Béganne	3 500 m	600 m
Espace mammifères	Église de Béganne	Béganne	3 500 m	600 m

Les deux sites d'exploitation et la zone destinée aux constructions ne recèlent pas d'habitats et d'espèces caractéristiques. Le projet de bâtiments à Logerais n'a pas d'impact sur le milieu naturel.

La proximité de la zone Natura 2000 Marais de Vilaine avec les sites et le plan d'épandage a nécessité la réalisation d'une étude d'incidence. Celle-ci démontre que le projet n'a pas d'incidence sur cette zone.

2.3 Impact sur l'eau

Le projet peut avoir différents impacts sur l'eau et les différentes mesures compensatoires sont présentées ci-dessous :

- par les quantités consommées : L'élevage est alimenté en eau à partir d'un forage pour Logerais et du réseau public pour Saint-Nicolas. Toutes les mesures seront prises pour limiter la consommation en eau.
- par les rejets de l'élevage : les eaux pluviales ne se mélangent pas avec les déjections et rejoignent le milieu naturel.
- par des rejets accidentels : les stockages de produits dangereux (fioul, huile, produits de nettoyage) sont disposés sur rétention.
- par le plan d'épandage : Le plan d'épandage a un impact limité sur la qualité des eaux grâce aux mesures prises suivantes :
 - bilan de fertilisation équilibré,
 - pression d'azote organique inférieure à 170 kg/ha/an,

- équilibre sur le phosphore,
- les parcelles inaptées à la valorisation agronomique sont écartées,
- respect des distances réglementaires d'épandage,
- bandes enherbées en bordure de cours d'eau,
- couverture des sols en hiver.

2.4 Impact sur le sol

L'activité d'élevage ne représente pas de risques de pollutions des sols, car les mesures suivantes sont prises :

- les installations sont étanches,
- les produits potentiellement dangereux sont stockés sur rétention.

2.5 Impact sur le climat

L'installation en émettant des gaz à effet de serre et en consommant de l'énergie a un impact potentiel sur le climat en contribuant au réchauffement climatique.

Les mesures suivantes sont prises pour limiter les consommations d'énergie :

- entretien régulier des véhicules pour optimiser les consommations,
- bâtiments d'élevage avec une très bonne isolation,
- suivi des consommations d'énergie,
- amélioration de l'autonomie alimentaire en réduisant les transports par un approvisionnement local en matière première et fabrication d'une partie des aliments sur site,
- valorisation de l'azote organique au détriment de l'azote minéral,
- CIPAN, couverture sol / dérobées pour recycler l'azote et le conserver...

Une réduction des consommations d'énergie entraîne indirectement une diminution des émissions de gaz à effet de serre : 1 kWh électrique consommé correspond à 84 g équ. CO₂.

2.6 Impact sur l'air

Les principales émissions atmosphériques sur le site sont les odeurs liées à l'émission d'ammoniac.

Les mesures suivantes sont prises pour limiter les émissions d'odeurs et d'ammoniac :

- les locaux sont maintenus en parfait état de propreté et nettoyés régulièrement,
- raclage en V sous les bâtiments en projet (-50 % d'émission d'ammoniac),
- épandage de la totalité du lisier avec une rampe pendillards, la réduction d'émissions d'ammoniac peut atteindre 55 % (Corpen 2006).
- enfouissement sous 12 heures après les épandages,
- lors des épandages, les distances d'éloignement par rapport aux habitations sont strictement respectées. De même, lorsque le vent est défavorable pour les habitations les plus proches, les épandages sont décalés dans le temps. Les épandages n'ont jamais lieu les week-end et, pour les parcelles les plus proches des habitations, n'ont pas lieu avant le week-end.
- les véhicules et le groupe électrogène sont régulièrement contrôlés pour garantir le respect des normes de rejet de gaz de combustion,

- les fosses extérieures de stockage seront couvertes. La mise en place d'une couverture permet la création d'une zone tampon. La couverture des fosses extérieures permet la réduction des odeurs pendant le stockage (50 à 100 %, source CORPEN).

2.7 Impact lié au bruit

L'activité de l'élevage de porcins est peu bruyante.

Les mesures suivantes sont prises pour limiter au maximum les émissions sonores sur les sites :

- les bâtiments en projet sont situés à plus de 200 m des premiers tiers,
- la distribution de la ration est effectuée à l'intérieur des bâtiments. Ces derniers étant fermés, l'alimentation du cheptel est inaudible depuis les habitations voisines.
- la présence de haies feront un écran supplémentaire à la propagation du bruit.
- les véhicules et engins utilisés à l'intérieur et à l'extérieur du site d'exploitation seront conformes à la réglementation en vigueur.
- le groupe électrogène fonctionnera ponctuellement et est équipé de silencieux.

2.8 Impact lié aux déchets

La production de déchets, hors déjections animales, est limitée.

Chaque déchet produit est repris par un collecteur agréé et valorisé dans une filière de recyclage.

2.9 Impact lié aux véhicules

La circulation induite par l'activité d'élevage est faible et son impact négligeable.

La circulation est principalement diurne et les axes desservant l'exploitation agricole sont adaptés au trafic.

En cas de salissement de la route par les engins agricoles, des panneaux « Danger Boue » sont apposés sur la portion concernée. Les routes sont ensuite nettoyées.

2.10 Impact sur la santé

Aucun risque sanitaire majeur n'a été identifié sur l'exploitation.

Les mesures suivantes sont prises ;

- Règles d'hygiène et de sécurité strictes,
- Plan sanitaire d'élevage : Nettoyage, désinfection, Dératisation, Vaccination.
- Médicaments délivrés uniquement par le vétérinaire accompagné d'une ordonnance.
- Accès aux médicaments autorisés uniquement aux personnes habilitées.

2.11 Conclusion

L'exploitation projetée ne présente pas de risque pour l'environnement et les populations riveraines.

En effet, son projet est respectueux de la réglementation en vigueur et met en œuvre des techniques performantes pour limiter les nuisances.

3 RESUME DE L'ETUDE DES DANGERS

D'après les données ARIA du Service de l'Environnement Industriel, Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles, le risque principal de l'activité agricole est en général l'incendie, la pollution accidentelle du sol ou des eaux.

L'analyse des risques réalisée dans le cadre du présent dossier a été établie en utilisant la méthode AMDEC (Analyse des Modes de Défaillances et de leurs Effets) qui repose sur :

- x une identification des mécanismes de défaillance,
- x la mise en évidence des points critiques vis-à-vis de la sécurité et de l'environnement,
- x la proposition d'améliorations pour prévenir l'apparition des risques ou en limiter les effets.

La grille ci-dessous reprend chacun des composants ou fonctions et les classes par rapport à leur criticité.

Appréciations des scénarii

Probabilité	Gravité				
	1	2	3	4	5
5					
4	1,6,7,8				
3	2,3				
2	4,5				
1					

Aucun des composants ou des fonctions analysés n'a révélé de scénario présentant un risque inacceptable. En effet, les mesures compensatoires proposées d'un point de vue technique permettent de pallier et de minimiser les risques.

Parmi ces mesures, nous pouvons citer les mesures préventives suivantes :

- une surveillance continue des installations par les éleveurs en cas d'absence par un système d'astreinte. Les bâtiments d'élevage sont également sous alarme avec report téléphonique et alarme sonore.
- les distances d'isolement des stockages de produits combustibles permettant d'éviter les propagations d'incendie,
- la conformité et le contrôle périodiques des installations et équipements,
- une maintenance préventive des équipements par des sociétés spécialisées,
- le fioul et les autres produits potentiellement dangereux sont stockés sur rétention,
- les consignes de sécurité sont affichées et un permis de feu est délivré par le chef d'exploitation pour chaque travail par point chaud (chalumeau...).

Les moyens d'intervention et de secours présents sur le site seront :

- à proximité du stockage de fioul : un extincteur portatif à poudre polyvalente de 6 kilogrammes, avec la précision : « Ne pas se servir sur flamme gaz » ;
- à proximité des armoires électriques ou locaux électriques : un extincteur portatif « dioxyde de carbone » de 2 à 6 kilogrammes. Ces extincteurs sont vérifiés régulièrement par une société spécialisée.

On recense des bornes incendie à proximité des deux sites ainsi que d'étangs pouvant servir en appoint de réserve incendie. La ressource en eau est suffisante pour répondre aux besoins de l'élevage de l'Earl Robert-Le Thiec.